

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 19 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le correspondant parisien de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce qu'il est question d'un projet d'entrevue de l'Empereur Napoléon avec le roi de Prusse à Coblenz.

La *Gazette* dit qu'elle ne saurait contrôler l'exactitude de cette nouvelle, mais elle peut garantir que son correspondant est pourvu d'informations sérieuses. La *Gazette* ajoute :

« D'ailleurs, l'hypothèse d'une entrevue des deux souverains emprunte un caractère de haute vraisemblance à cette circonstance, que cet acte de courtoisie amicale serait parfaitement en rapport avec la situation, qui prend de jour en jour une tournure plus pacifique. »

La *Gazette de la Croix*, de Berlin, pour prévenir les fâcheux commentaires qui pourraient se produire si la visite de l'Empereur Napoléon à Coblenz n'avait pas lieu, fait remarquer que cette entrevue des deux souverains n'a été l'objet d'aucun pourparler, d'aucune négociation, d'aucune démarche, de quelque nature que ce soit.

La même feuille apprend que les élections pour le Reichstag n'auront pas encore lieu le 27 août.

On mande de Berlin, le 11 août : Les journaux annoncent que le roi de Prusse aura, le 17 de ce mois, à Berlin, une entrevue avec le roi de Suède, qui, ce jour-là, sera de passage en cette ville.

M. de Bismark, en revenant à Berlin, a été victime d'un accident. Le président du conseil

des ministres, dans une station peu éloignée de Berlin, a eu plusieurs doigts de la main droite meurtris, par suite de la fermeture prématurée d'une portière de wagon. Cet accident est sans importance, et M. de Bismark a pu travailler hier toute la journée sans désespérer.

On lit dans la *Liberté* :

Nos lettres de Vienne démentent formellement la nouvelle, mise en circulation par plusieurs journaux allemands, que le gouvernement autrichien ait eu à répondre ou s'attende à avoir prochainement à répondre à des ouvertures quelconques de la Prusse au sujet de la question du Slesvig. D'après nos informations, le cabinet de Vienne n'a été stimulé jusqu'ici par aucune puissance à intervenir dans le règlement de cette question, qu'il ne songe nullement à précipiter ni avec ni contre le cabinet de Berlin.

Quant à la réponse de ce dernier à la dépêche danoise, nos correspondants la croient imminente, et ils ajoutent qu'elle confirmera jusqu'à un certain point les tendances conciliantes que semble accuser d'une façon générale depuis quelque temps la politique de la Prusse. Nous faisons des vœux pour que l'espoir de nos correspondants se réalise.

On attend à Vienne le baron de Hübner, qui doit apporter les négociations relatives au concordat.

Le doyen du corps diplomatique de Bucharest ayant envoyé au ministère roumain une copie de l'adresse des consuls européens à Ga-

latz sur l'affaire des israélites, adresse publiée par différents journaux, le gouvernement roumain avait répondu par une note identique à M. le baron d'Eder et à tous ses collègues.

On assure aujourd'hui que ces derniers viennent de réclamer contre l'envoi fait par leur doyen en déclarant qu'ils ne s'étaient pas associés à cette démarche. On induit de cette déclaration que ses auteurs ont au moins des doutes sur l'exactitude des faits mis sur le compte du ministère roumain.

Une dépêche de Bucharest, en date du 14 août, annonce que le cabinet en entier a donné sa démission qui a été acceptée.

Les lettres de Constantinople sont du 7 août.

On mande à cette date qu'à l'occasion du retour du sultan, des illuminations générales auront lieu pendant trois jours. L'aspect des rives du Bosphore sera magique. Le sultan assistera pour la première fois au bal qui sera donné au palais du vizir, et auquel la société européenne sera invitée.

Omer-Pacha, par suite des maladies qui déciment ses troupes, serait revenu à la Canée pour réorganiser son armée, compléter ses approvisionnements en munitions, et reprendre bientôt ses opérations militaires.

L'ambassadeur de Russie à Constantinople a été appelé en Crimée, à Livadia, où habite la famille du czar.

On assure, dit un télégramme de Constantinople, que par suite de la violation du blocus de l'île de Crète par des commandants de

navires des nations neutres, Omer-Pacha aurait offert sa démission.

La *Gazette de Florence* publie le document suivant, qui lui est envoyé de Rome :

« Cédant aux aspirations et aux vœux de la grande majorité du parti libéral romain, impatient de tolérer davantage le joug théocratique, le comité national doit pourvoir à tous les moyens nécessaires pour atteindre la délivrance finale. Dans ce but, et aussi pour soustraire le gouvernement italien à toute suspicion et accusation de connivence, le comité a résolu de contracter un emprunt en la forme et de la manière ci-après :

» 1^o Le comité national romain contracte un emprunt de 3 millions de livrés italiennes, capital effectif, remboursable aux souscripteurs par le premier gouvernement provisoire qui s'installera à Rome et dans les provinces romaines aussitôt après la chute du régime pontifical.

» Pour délivrer les souscripteurs de toute appréhension quelconque, l'emprunt est contracté sous la forme d'une simple opération de commerce.

» 2^o Les patriotes romains et italiens, propriétaires et négociants, de bonne volonté, qui désirent en fait et non par paroles l'affranchissement de Rome, souscriront pour une somme par lettre de change à l'échéance de trois mois, renouvelable par pacte préventif pour un ou deux autres trimestres, si la délivrance du territoire romain n'était pas réalisée dans le premier terme. De cette manière, aucun souscripteur n'en connaîtra un autre.

» 3^o Au moment de la remise de la lettre de

FRUSTRATION.

49

LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

Mais Yolande dormait de ce profond sommeil des jeunes années; Ariel, qui avait le sommeil plus léger, se réveilla et dressa ses fines oreilles. Il regarda Mme Mélusine, interrompit un grognement commencé et sembla lui dire :

— C'est encore toi... je ne peux pas me fâcher; tu es de la maison.

Il se remit en boule et se rendormit.

Mme Mélusine, encore tremblante, fut sur le point de renoncer à son infernal projet; mais elle se dit que cette jeune fille était le seul obstacle entre elle et la fortune: Yolande morte, elle restait la seule parente de M. de Valleran; cet immense héritage était à elle, à elle seule!

Il lui prit une espèce de vertige: les trésors, les rentes, les fermes, les châteaux de son riche cousin tournoyaient dans sa tête, et semblaient y faire une ronde du sabbat.

Elle s'avança de nouveau, prit d'une main fré-

missante le rideau de mousseline et l'approcha du flambeau.

Mais elle avait marché sur la frêle patte d'Ariel, qui, selon son habitude, poussa de grands cris pour une très-petite douleur. Yolande se réveilla en sursaut, et surprit l'incendiaire au moment même où, les yeux pleins d'une haine féroce, elle saisissait le rideau et le rapprochait de la flamme qui, sur-le-champ, illumina la chambre.

— Au feu!... au feu! cria la jeune fille, qui s'élança hors du lit, et fut presque aussi effrayée de l'horrible femme que de l'incendie!

Elle se précipita vers la porte, en même temps que Mme Mélusine, qui voulait sauver son odieuse personne. Mais toutes les deux restèrent épouvantées... cette porte était fermée.

La femme de chambre, qui avait vu sortir Mme Mélusine et ne se doutait pas qu'elle fût rentrée, avait tranquillement fermé la porte de la chambre et pris la clé, comme elle en était convenue avec Yolande: ce bruit de serrure s'était confondu avec celui de la chaise que Mme Mélusine avait failli renverser.

En entendant crier: Au feu! la femme de chambre accourut. Mais, dans son effroi, elle perdit la

tête; elle oublia où elle avait posé la clé, et la chercha comme une folle, sans pouvoir la trouver.

— Ouvrez!... ouvrez! criait Yolande.

— Je ne peux pas! répondit-elle en dehors, avec un accent de désespoir, j'ai perdu la clé!

Et elle courut avec égarement par la maison, par les escaliers, en criant: « Au feu! » et en cherchant quelqu'un qui pût enfoncer la porte.

L'incendiaire et la victime étaient là, enfermées ensemble, et s'épouvantaient mutuellement. Yolande frémissait devant ce serpent qui lui apparaissait pour la première fois sous sa véritable forme, précisément au moment où il lui était impossible de le fuir.

A son tour le serpent avait peur de cette jeune fille qui dénoncerait le crime, si elle échappait au feu. Certes si l'horrible femme se fût sentie assez forte, elle eût poussé sa victime au milieu des flammes; mais la vipère est petite et frêle, elle n'a pas les replis du boa, elle n'a que du venin, et, dans ce moment, ce venin lui était inutile.

La flamme augmentait, le lit ressemblait à un bûcher. Une fumée épaisse remplissait la pièce, asphyxiait la pauvre enfant et l'odieuse femme qui était à ses côtés. Toutes les deux poussaient des cris de désespoir, qui se mêlaient aux hurlements du

pauvre petit Ariel. Yolande ouvrit sa fenêtre et mesura des yeux la distance; mais ce premier étage était fort élevé; aucune échelle ne se trouvait là, la fenêtre donnait sur la cour, et il était impossible de s'échapper par là sans se briser le front sur les pavés.

Et la porte était fermée! Cette jeune fille si adorée, cette fraîche providence du vieillard, cette printanière fiancée de Faustin, cette blonde mariée, dont le front attendait la couronne de fleurs d'oranger, allait être étouffée, tordue, noircie, dévorée par la flamme! La fumée, le feu, la chaleur insoutenable, la repoussaient de plus en plus à l'extrémité de la chambre: un cabinet de toilette se trouvait là, c'était le seul abri que les noires colonnes de fumée n'eussent pas encore envahi; la jeune fille et l'incendiaire s'y réfugièrent ensemble. Yolande fût morte d'effroi en se trouvant ainsi rapprochée de cette vipère, si une terreur ne l'eût sauvée de l'autre.

Pendant que tout ceci se passait dans la chambre, l'alarme était donnée dans toute la maison; l'un secouait la porte fermée, qu'il cherchait vainement à forcer, l'autre courait après une échelle introuvable, tandis que le concierge, ouvrant la porte cochère, réclamait du secours au-dehors.

change, il sera délivré au souscripteur un bon ou un reçu contre-signé et revêtu du timbre sec ordinaire au nom du comité national romain, et énonçant la somme portée sur la lettre de change. Le porteur de ladite lettre de change pourra en réclamer le remboursement dans le cas indiqué à l'article 1^{er}.

» 4° Par les soins du comité national, il sera constitué à Florence une junta spéciale de patriotes romains, propriétaires et négociants, chargée de négocier, à l'aide desdites lettres de change, l'emprunt avec une ou plusieurs maisons de banque de cette ville ou ailleurs, suivant la meilleure opportunité et les meilleures conditions que l'on pourra obtenir.

» 5° La junta chargée de conduire et de conclure l'affaire devra surtout obtenir la condition du renouvellement des lettres de change dont il est question à l'article 2 et traiter l'affaire comme une opération de commerce de nature privée et sans aucun objet politique apparent. Elle devra, en outre, encaisser les sommes et les déposer à quelque institution de banque de solvabilité incontestable, à la disposition du comité national.

» 6° La junta sera autorisée à payer par anticipation les intérêts et provisions de banque qui devront, pour l'opération, concorder le mieux possible avec l'établissement ou les banquiers bailleurs de fonds, en prélevant la somme nécessaire sur le capital encaissé.

» 7° La junta devra, à son temps, présenter un compte-rendu régulier de ce qu'elle aura fait, et des résolutions adoptées dans son sein, pour que la publication en soit faite par la voie de la presse. Aucune rétribution, indemnité ou compensation ne pourra jamais, en aucun cas et à aucun titre, être attribuée à l'un ou l'autre des membres de la junta.

» Rome, le 5 juin 1867.

» *Le comité national romain.* »

Un télégramme de Florence annonce que le Sénat vient d'approuver à une très-grande majorité l'article 1^{er} du projet de loi sur le patrimoine ecclésiastique. — La haute assemblée a ensuite donné son approbation aux seize articles suivants.

Le procureur du roi à Florence a fait saisir une brochure intitulée : *Napoléon III et l'Ombre de Maximilien.*

On lit dans le *Messenger franco-américain* :

On a reçu, à Brownsville, des nouvelles de San-Luis de Potosi allant jusqu'au 15 juillet.

Les généraux impérialistes arrêtés à Queretaro qui n'ont pas été fusillés seront envoyés dans leurs Etats respectifs pour y être mis en jugement par les autorités de ces Etats. Les préfets impérialistes seront bannis du pays pour six ans et leurs secrétaires pour deux ans.

Une grande femme, une espèce de géante, enveloppée d'un manteau de drap, passait alors dans la rue.

— Au feu !... au feu !... criait le concierge.

— Le feu chez Mlle Yolande ! s'écria la grande femme, en s'élançant dans la cour.

Cette femme, c'était la grande Jeanne, qui demeurait alors dans le quartier d'Yolande, et passait devant l'hôtel pour rentrer chez sa mère.

— Où est Mlle Yolande, cria-t-elle, où est-elle ?

— Enfermée dans la chambre où est le feu, lui répondit-on ; la clé est perdue !

— Et vous restez-là comme un tas d'imbécilles, vous n'enfonchez pas la porte ! s'écria la grande Jeanne.

Elle s'élança si vigoureusement qu'elle fit tomber Prosper avec un seau d'eau, qu'il venait de remplir tranquillement. Elle fit un bond par-dessus Prosper, deux bonds sur l'escalier, trois dans l'appartement, enleva en un clin d'œil une barre de fer, mise en travers d'un volet, et se trouva devant la chambre d'Yolande, pendant que Prosper avait eu à peine le temps de se relever.

La grande Jeanne enfonça la porte à l'aide de sa barre de fer et de son bras vigoureux.

Les officiers subalternes de l'armée impérialiste ont été relâchés, de même que les soldats. Le général Escobedo leur a fait l'adresse suivante :

« Le gouvernement suprême pourrait disposer de la vie de ceux qui, oubliant qu'ils étaient Mexicains, ont combattu pour un étranger élevé au pouvoir par l'envahisseur ; mais le gouvernement, toujours magnanime, pardonne à ceux qui, jusqu'à ce moment, ont été ennemis de leur pays. Il espère que leur conduite future correspondra avec la clémence dont on a fait preuve à l'égard des fils égarés du Mexique. Vous êtes libres, et vous pouvez demander vos passeports pour les lieux où vous voudrez résider. »

Un officier impérial fait prisonnier à Queretaro, mais relâché depuis, écrit de Morelia qu'il a été bien traité par les officiers de l'armée libérale.

Un convoi d'argent est parti le 3 de Guadalajara pour Manzanillo. Plusieurs prisonniers français récemment relâchés accompagnaient ce train.

On dit que plusieurs chefs impérialistes arrêtés dans la capitale seront jugés et punis de mort.

M. Schaffer, ex-conseiller de Maximilien, a été emprisonné.

Marquez n'a pas encore été découvert.

A la date du 10 juillet, le président Juarez était arrivé à Tacubaya, aux portes de la capitale. On lui préparait par ordre une entrée triomphale.

On annonce que M. Romero, ministre du Mexique à Washington, se propose de partir pour la Vera-Cruz dans le courant du mois d'août. M. Romero représente le gouvernement de Juarez depuis huit ans. Pendant cette période, la plus difficile qu'ait traversée le Mexique, les services qu'il a rendus à son pays sont au-dessus de tout éloge. On peut dire que c'est lui qui a assuré à Juarez et aux libéraux l'appui moral des Etats-Unis. Les travaux incessants de M. Romero ont nui à sa santé ; il va profiter d'un congé de quelques mois pour prendre du repos. Il est très-possible d'ailleurs qu'il ne revienne pas aux Etats-Unis, car le président Juarez lui confiera probablement le poste de ministre des relations extérieures.

On écrit de New-York, le 3 août :

Il résulte de documents qui viennent d'être publiés que l'empereur Maximilien avait fait des propositions à Juarez par l'intermédiaire du gouvernement des Etats-Unis, lui offrant de quitter le Mexique jusqu'à ce que le peuple mexicain se soit prononcé pour le maintien de l'empire. M. Seward refusa de communiquer cette proposition, ne reconnaissant pas le droit de Maximilien à représenter aucun parti dans l'empire.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Mais aussitôt que les regards purent pénétrer dans la chambre, ce fut une épouvante générale, et les plus braves reculèrent.

La chambre était en feu : les rideaux du lit s'étaient transformés en gerbes de flammes ; ces flammes s'agrandissaient, s'élançaient comme des fusées, et montaient jusqu'au plafond. Une épaisse fumée formait des nuages compactes et étouffants, que perçait et éclairait la lueur de l'incendie.

On ne voyait pas une forme humaine au milieu de ces nuages et de ces flammes.

— Elle est morte ! s'écria-t-on.

Mais un cri s'éleva à l'autre extrémité de la chambre.

— A moi ! à moi !... au secours ! criait la malheureuse enfant, du fond de la petite pièce où elle s'était réfugiée.

Personne n'osait s'avancer et s'exposer à une mort presque certaine.

Mais dès qu'elle entendit cette voix qui lui remuait tout le cœur, Jeanne s'élança, sans se demander si la mort ne viendrait pas l'arrêter à moitié chemin. Elle franchit la barrière de flamme et de fumée, qui, d'ailleurs, était moins menaçante dans cette partie de la chambre que du côté du lit, où

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* contient une note de la commission impériale annonçant la clôture de l'Exposition universelle pour le 31 octobre prochain. « Cette date, dit la note officielle, sera ponctuellement observée. » — Et elle ajoute : « En conséquence, les matériaux du palais et du parc seront prochainement mis en vente. » Une partie des matériaux sera livrable au 1^{er} novembre 1867 et l'autre partie au 1^{er} janvier 1868.

Nous savons donc aujourd'hui à quoi nous en tenir sur les bruits de prolongation qui avaient couru et sur la soi-disant vente de la charpente en fer au gouvernement russe.

— La *Patrie* annonce que le roi de Belgique serait attendu ces jours-ci au camp de Châlons, accompagné du général Chazal, ancien ministre de la guerre, et du colonel Vandersmissen. Il aurait l'intention d'assister aux grandes manœuvres qui doivent avoir lieu pendant le séjour de l'Empereur au camp, et serait particulièrement désireux de se rendre compte de l'effet des changements apportés à l'armement des troupes.

On annonce aussi l'arrivée au camp, dans le but d'assister également aux grandes manœuvres, du général autrichien John, chef d'état-major de l'archiduc Albert pendant la dernière campagne d'Italie, et du général italien Cialdini.

— Le *Messenger anglo-américain* assure qu'il a fallu sept jours à deux médecins, MM. Ribadaneira et Licente, pour embaumer le corps de Maximilien. Plusieurs balles ayant traversé le thorax et l'abdomen, il était nécessaire d'apporter de grands soins à l'opération. On a employé la méthode égyptienne d'embaumement. Le baron de Magnus, ministre de Prusse, devait accompagner le corps jusqu'à la Vera-Cruz.

— L'INCENDIE DE BORDEAUX. — Le journal la *Gironde* complète aujourd'hui les renseignements qu'il a déjà donnés sur le sinistre dont la ville de Bordeaux vient d'être le théâtre.

Comme toujours, en pareil cas, les versions varient sur la véritable cause du sinistre. On l'attribue en général au frottement d'une allumette contre une pièce contenant de l'huile de pétrole. Cette imprudence aurait été commise par un enfant de douze ans suivant les uns, par un jeune homme de dix-sept ans selon d'autres.

Quant à l'explosion formidable qui s'est produite bien après le commencement de l'incendie, et dont les suites ont jeté la désolation dans un si grand nombre de familles et le deuil sur notre ville tout entière, elle aurait, dit-on, été déterminée par l'inflamma-

tion accidentelle des essences de pétrole dont l'air de la cave devait être plus ou moins chargé. Il paraîtrait, d'après la version la plus vraisemblable, que lorsque les secours ont été dirigés dans cette cave en vue de se rendre maître du foyer de l'incendie, les vapeurs du pétrole, dont on n'ignore pas l'extrême inflammabilité, se seraient trouvées en contact avec la lumière d'un flambeau porté par un des sauveteurs, et qu'il en serait résulté la terrible détonation qui a fait un si grand nombre de victimes, et à laquelle la foule agglomérée dans les environs du théâtre de l'incendie a répondu par des cris d'effroi.

D'après cette version très-vraisemblable, il se serait passé quelque chose d'analogue à l'explosion dans les houillères du gaz appelé *grisou*, qui s'enflamme parfois au simple contact de la lumière des lampes de mineurs.

Les secours avaient été immédiatement organisés ; pompiers, soldats de la garnison, citoyens étaient accourus en toute hâte. On croyait tout danger disparu, lorsque l'explosion formidable s'est subitement produite et a causé les ravages que nous avons énumérés.

Dans ces tristes circonstances, tout le monde a rivalisé de zèle et de dévouement ; les voisins ont mis leurs maisons à la disposition des blessés ; à l'hôpital Saint-André, les médecins, les internes, les sœurs de charité, chacun enfin a mis un empressement au-dessus de tout éloge à recevoir et à prodiguer les soins aux blessés qui, pendant plus d'une heure se sont succédé.

On n'a encore aujourd'hui, heureusement, à signaler aucune mort. Il y a du mieux dans l'état des blessés, soit à l'hôpital Saint-André, soit à l'hôpital militaire. Deux sergents-majors du 81^e de ligne, les nommés Polère et Daigre, sont aussi dans un état relativement satisfaisant.

ANALIS SÉGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

UN NOM DE PLACE, UN NOM DE RUE.

L'Exposition universelle nous a détournés pendant quelques jours de nos études d'histoire locale, nous les continuons aujourd'hui et nous savons gré aux lecteurs d'avoir remarqué notre silence : c'est une preuve de l'intérêt qu'ils portent aux recherches qui font la base de ces chroniques. La dernière avait trait à l'hôtel des Postes et du Télégraphe ; nous suivons, encore cette fois, les idées qui découlent de ce sujet (1).

L'hôtel des Postes transforme heureusement le centre de la ville ; le mouvement qui l'environne apporte au cœur de Saumur une sève nouvelle et rappelle ses jours de grandeur. Complétons cette transformation en consacrant aux alentours de l'édifice des souvenirs qui relient le passé au présent.

L'espace triangulaire, séparant entre elles les rues d'Orléans et du Portail-Louis, forme une petite place qui sert comme de cour à l'hôtel des Postes et du Télégraphe. Elle s'appelait, il y a peu de temps encore, du nom de l'*Ecu de Bretagne*, à cause d'une enseigne dont nous avons établi la tradition (2). L'auberge ayant disparu, ne conviendrait-il pas de désigner cet espace de terrain du vocable : *place Louis XI* ? Ainsi se trouverait inscrite la naissance de nos franchises municipales à côté de l'origine des postes !...

Au-delà de la place Louis XI, à l'entrée et à gauche de la rue du Portail-Louis, s'ouvre aujourd'hui une rue nouvelle qui permet au voyageur de visiter, sans détours, les deux établissements militaires en renom dans notre cité, le Château et l'Ecole de Cavalerie.

Cette rue peut-elle s'appeler vaguement du nom : *rue Neuve-Beaurepaire* ? Nous ne sommes pas de cet avis. Cette désignation est insignifiante. Il faut laisser à la rue *Beaurepaire* la signification primitive attribuée au nom qu'elle porte : il rappelle l'héroïsme du chef du 1^{er} bataillon des volontaires de Maine-et-

(1) Voir l'*Echo*, du 16 mai 1867.

(2) Voir l'*Echo*, des 10 novembre, 4 décembre 1866.

Loire, commandant de la citadelle de Verdun, le 1^{er} septembre 1792.

Nous répéterons donc ici ce que nous avons écrit en 1863, page 122 de nos *Chroniques Saumuroises* (1) :

« Le nom de Duplessis-Mornay, relégué au coin d'une petite rue montueuse, qui conduit au Château, descendra au milieu de nos murs en s'inscrivant, par exemple, dans le prolongement de la rue Beaurepaire, à l'angle de la façade nord du nouveau café de la Paix, etc. »

Laisant de côté le grand rôle politique de cette époque, que nous avons tracé, nous ne citerons à l'appui de notre pensée actuelle que des faits relatifs à ce que nous appellerons la *tâche municipale* de Duplessis-Mornay : considéré à ce point de vue, moins éclairé peut-être, mais exempt de toute passion quelconque, ce nom mérite d'apparaître au premier rang de notre édilité.

Notre époque, disons-le sans flatterie, a montré sa reconnaissance envers le maire Maupassant (2) ; elle ne faillira pas à ce noble sentiment en laissant dans l'obscurité le nom du gouverneur qui, en 1589, alors qu'il prenait l'administration de Saumur, ajoutait à son serment de fidélité au roi : « et la rendrai, avec l'aide de Dieu, meilleure ! »

Cette promesse, il l'a tenue, ainsi qu'on va le voir.

La première idée d'une voie de communication entre la vieille ville et le quartier où est bâti l'hôtel des Postes, appartient à Duplessis-Mornay. C'est lui qui ouvrit la *Porte-Neuve*, démolie le 2 octobre 1779. Cette porte a laissé son nom à une rue parallèle à celle que nous voulons décorer maintenant du nom de son auteur ; ces deux rues communiquent ensemble par la rue de la Petite-Douve.

En l'année 1589, Saumur était bien à l'étroit dans son enceinte féodale. La place de la Bilinge formait encore, en grande partie, le lit de la Loire. Le faubourg Saint-Nicolas n'était qu'une grève déchiquetée par les eaux, qui la couvraient périodiquement. D'après les fléaux dont nous avons été témoins, jugeons de cette situation topographique !

Duplessis y jeta les yeux ; il fit appel au zèle des habitants de ce faubourg, il leur démontra l'avantage résultant pour leurs propriétés et pour la ville d'être protégées contre les eaux. Un projet de fortification fut dressé, avec demande d'un octroi d'un demi-écu par pipe de vin, pour subvenir à la dépense des travaux.

Cette proposition ayant été acceptée, Duplessis s'occupait d'organiser une comptabilité municipale pour les recettes et l'emploi spécial des deniers à provenir de cet octroi ; elle fut confiée à des bourgeois de la ville.

Les travaux furent dirigés et soldés avec une telle vigilance que les fortifications de Saint-Nicolas étaient achevées en 1593 ; le 28 février il eut la satisfaction de les montrer à Henri IV.

Ce prince était venu cette année passer deux mois chez son ami Duplessis-Mornay. Comme on le pense bien, il y eut *grandes desmontrances de joie en tout le peuple* pendant le séjour du roi qui se plaisait à visiter, à admirer les améliorations entreprises par le gouverneur : il ne crut mieux s'associer à son œuvre qu'en exemptant, pour 9 ans, d'impôts les habitants du faubourg de Saint-Nicolas.

Là ne s'arrête pas la prévoyance de Duplessis-Mornay envers la ville de Saumur.

Le 16 mars 1615, une crue de la Vienne occasionna dans la Loire un tel débordement que le pont fut emporté. La ville, les faubourgs furent envahis par les eaux ; maisons, arbres, furent en grande partie renversés : la population était consternée, découragée.

Quoiqu'âgé de 66 ans, Duplessis courut sur tous les points menacés, à la tête de sa garnison ; il procéda avec elle au sauvetage des femmes et des enfants ; il releva le moral des hommes, en les dirigeant au travail de dé-

fense et préserva ainsi la ville des suites d'une affreuse calamité.

Le danger passé, il s'occupait d'en réparer les ruines. Il écrivit au roi, à la reine, aux ministres. Un secours de 20,000 livres par an lui fut accordé d'abord ; puis il obtint un octroi de cinq sols par pipe de vin pour rétablir les ponts, les fortifications et les maisons de la ville.

Tel fut dans son rôle municipal l'administrateur Duplessis-Mornay ! Son nom doit-il décorer la rue dont nous parlons ? Nous laissons à l'opinion d'en décider avec nos édiles !

PAUL RATOUIS.

A la suite de plusieurs journées d'une température accablante, le soleil, mercredi soir, s'est obscurci, le ciel s'est couvert de nuages, et au milieu de la nuit le tonnerre a grondé et de nombreux éclairs ont sillonné les nues. Cet orage n'a pas été très-violent, il a amené une température plus agréable, mais il a été bien peu favorable à la fête du 15 août. Depuis 2 heures jusqu'à 9 heures du matin, la pluie n'a pas cessé de tomber. Aussi n'a-t-on pas vu, comme autrefois, les populations voisines accourir dans notre ville. C'est la troisième année que cette fête, par suite du mauvais temps, se trouve presque manquée.

Cependant le programme annoncé a été exactement suivi : Chant du *Te Deum*, à l'église Saint-Pierre ; puis revue, sur le quai de Limoges, de la compagnie de pompiers, de la garnison et de l'Ecole de cavalerie. Le défilé s'est fait aux cris de *Vive l'Empereur !*

La pluie étant revenue, le jeu du mât de cocagne a dû être reculé.

Le soir, illuminations dans différents quartiers de la ville et, pour terminer la fête, le feu d'artifice. Il est fâcheux qu'il n'ait pas été tiré à huit heures, ainsi que l'annonçait l'affiche, on se pressait alors sur le quai et il faisait beau temps. A 9 heures un quart, lorsque les premières fusées ont parti, la foule se dispersait et la pluie tombait à torrents.

La Loire vient de faire une nouvelle victime. Deux jeunes gens, MM. Louis Guillon et Ch. Delaunay, sous la conduite de M. l'abbé Mouilleras, vicaire à St-Nicolas, prenaient un bain à l'extrémité du banc de sable au-dessous de l'usine à gaz. M. l'abbé Mouilleras avait fixé la limite que ces jeunes gens ne devaient pas franchir. Malheureusement le jeune Guillon ne tint pas compte de cette sage recommandation ; il dépassa la ligne et disparut tout-à-coup dans le *cul de grève*. Cet endroit était excessivement dangereux ; cependant le jeune abbé, au péril de ses jours, plongea à plusieurs reprises, mais en vain ; il ne put ramener le jeune homme. Aux cris poussés par les témoins, des marinières montés sur des barques vinrent du quai St-Nicolas et sondèrent la Loire, mais toujours sans succès. Le cadavre du jeune Guillon n'a été retrouvé que le lendemain.

Cet événement a causé dans notre ville une vive émotion, toute notre population a pris part à la douleur du vénérable M. Henry, curé de St-Nicolas, oncle de l'infortuné Guillon.

Sa sépulture a eu lieu hier au milieu d'un grand concours d'habitants de toutes les classes.

Aux dernières élections (2^e tour), dans le canton d'Argenton-Château, pour le conseil général des Deux-Sèvres, M. Albert Mayaud l'a emporté à une forte majorité.

M. l'abbé Lavigne, vicaire-général de Nice, qui a prêché un mois de Marie d'une manière si brillante à Angers, prêché l'octave de l'Assomption à Notre-Dame de Nantilly.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Vendredi dernier, M. Ciron, éleveur à la Villette, commune de Vue, avait vendu à deux bouchers de Nantes, MM. Braud, demeurant quai de la Fosse, 25, et Tourneux, demeurant rue de l'Arche-Sèche, un bœuf que ceux-ci mirent en pension chez M. Prou,

à Pont-Rousseau, ne voulant pas le faire abattre immédiatement à cause de la grande chaleur. Hier, le nommé Louis-Marie Ollivier, âgé de 21 ans, garçon au service de M. Braud, fut chargé de conduire la bête à l'abattoir ; mais arrivée rue Talensac, vers 5 heures du soir, elle refusa d'y entrer, échappa à son conducteur, renversa la femme Bourse et son enfant, ainsi qu'un portefaix appelé Marseul.

Le bœuf était courgé, c'est-à-dire qu'une corde dont une extrémité était attachée à l'un des pieds et l'autre à l'une des cornes gênait ses mouvements. Malheureusement, cette corde se rompit. Il prit alors une course furieuse à travers la ville et renversa encore plusieurs personnes qui cependant ne furent point gravement atteintes.

Rue Talensac, le sergent de ville Miché voulut lui barrer le passage. Le bœuf l'enleva sur ses cornes et le sergent se trouva à cheval sur l'animal emporté. Au bout de vingt pas, un mouvement brusque du bœuf fit choir Miché, qui éprouva deux contusions, la première à l'œil gauche, la seconde au genou.

Rue du Port-Communeau, M. Clerisseau, demeurant route de Rennes, 44, fut renversé et contusionné ; sur la chaussée de la Madeleine, un sergent du 97^e de ligne eut ses effets déchirés et reçut plusieurs contusions qui nécessitèrent son entrée à l'hospice ; sur le quai Moncoussu, le nommé Dixneuf, journalier, âgé de 70 ans, demeurant rue Sainte-Croix, reçut une blessure au-dessus de l'œil gauche et une contusion à la jambe.

On cite encore MM. Pierre Lambert, forgeron, frappé d'un coup de cornes dans le dos ; François Moison, bousqueur, demeurant rue Richebourg, qui a éprouvé plusieurs contusions ; Jean Prudhomme, bousqueur, demeurant rue des Olivettes, 21, qui a reçu également un coup de cornes dans le dos.

L'animal furieux, quittant le quai Moncoussu, s'est engagé dans la rue des Olivettes, dont les extrémités lui ont été barrées à l'aide de charrettes ; il a pu être approché et attaché par le nommé Garnier, garçon brasseur, demeurant rue Grande-Biesse, et enfin abattu, sur l'ordre de M. Gaudin, conseiller d'Etat, de passage à Nantes et qui se trouvait sur les lieux.

On l'a saigné et égouté. Il a été constaté que cet animal n'était affecté d'aucune maladie.

M^{me} Bourse garde le lit, ayant une cicatrice au front et de graves contusions au bras.

Le portefaix Moison est sorti de l'Hôtel-Dieu le 14 au matin ; le sergent du 97^e, atteint, comme nous l'avons dit plus haut, en est sorti le soir.

De nouvelles modifications vont être apportées dans le service de la télégraphie. Jusqu'à ce jour, les taxes ne pouvant être acquittées qu'au guichet, toute dépêche devait nécessairement y être déposée. Ce mode de procéder est maintenu, mais il perd son caractère exclusif.

L'introduction dans le service de *timbres-dépêches*, que l'administration mettra en vente à partir du 1^{er} janvier prochain, donnera au public la faculté d'affranchir directement ses correspondances, de les faire parvenir au bureau télégraphique soit par messenger soit par la poste, ou de les jeter dans des boîtes qui seront prochainement disposées à cet effet.

Les dépêches déposées dans les boîtes devront être revêtues de *timbres-dépêches*. Il en est de même de celles qui seront envoyées par la poste et qui doivent, en outre, être affranchies.

Toutes les dépêches adressées à un bureau de gare, pour être portées en dehors de l'enceinte de la gare, seront remises à domicile par exprès, c'est-à-dire qu'indépendamment de la taxe ordinaire, elles seront soumises à des frais fixes, calculés sur la distance de la gare au domicile de l'expéditeur.

Provisoirement, elles acquittent une taxe complémentaire de 50 centimes.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Venise, 15 août. — Un grand incendie a éclaté ce matin à l'église Saint-Jean et Saint-Paul. Le tableau de Titien, *Saint-Pierre martyr*, un tableau de Giambellino et d'autres chefs-d'œuvre ont été brûlés.

Florence, 14 août. — M. Rattazzi est parti ce soir pour Valdieri afin de soumettre à la signature du roi la loi concernant la liquidation du patrimoine ecclésiastique.

Londres, 16 août. — Dans la séance d'hier soir, à la Chambre des lords, le comte Derby, répondant à lord Redcliffe, a dit que l'insurrection crétoise continuait, et que son activité ne s'était pas ralentie ; mais qu'il n'était pas douteux qu'Omer-Pacha eût obtenu des succès, lesquels auront probablement d'importants résultats.

On assure qu'une entrevue serait sur le point d'avoir lieu entre l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, à Carlsbad, au retour de l'empereur d'Autriche de Paris.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 15 juillet au 9 août.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.			VACHES.			VEAUX.			MOUTONS.		
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.
BOUCHERS.													
MM.													
1	Remare (1).	1	3	2	»	5	4	18	52	1	29	68	8
2	Tessier.	»	2	1	9	2	8	33	»	19	32	»	»
3	Touche.	»	3	2	1	3	3	5	28	3	10	35	5
4	Groleau.	»	»	»	»	»	4	1	8	»	»	14	2
5	Corbineau.	»	»	1	3	12	»	14	46	2	36	48	»
6	Séchet.	»	4	5	»	4	2	5	19	1	32	26	2
7	Prouteau.	»	»	»	1	4	»	3	15	1	12	19	»
8	Chalot.	»	»	»	1	2	»	2	25	»	19	23	»
9	Pallu.	»	»	1	»	5	4	6	25	2	2	21	30
—													
CHARCUTIERS.													
MM.													
1	Müllerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	16	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	12	»
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	1
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	12
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	10
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	14
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	8
9	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	6
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées, l'administration de l'*Univers illustré* vient de proroger jusqu'au 31 AOUT, DERNIER DÉLAI, la période pendant laquelle les ŒUVRES COMPLÈTES DE BALZAC, illustrées de 1,000 dessins, sont données en prime gratuite aux abonnés d'une année. Cette prime extraordinaire, dont la valeur en librairie dépasse de beaucoup le prix de l'abonnement, suffirait seule à assurer la vogue de ce magnifique journal. L'*Univers illustré*, néanmoins, en dehors de ce grand attrait, se recommande parmi toutes les publications analogues. Cette semaine, entre autres dessins, l'*Univers illustré* nous donne : le Voyage de Sa Majesté l'Impératrice au château d'Osborne ; la Salle de la joaillerie anglaise à l'Exposition universelle ; douze bois ravissants des monuments les plus curieux du Champ-de-Mars ; une Revue comique du mois par Cham ; un Marché en Picardie, etc., etc.

BULLETIN FINANCIER.

Nos Bourses sont meilleures ; un mouvement assez prononcé de hausse s'est produit particulièrement sur la rente, qui est à 69.75. L'Italien à 49.25, le

(1) Imprimerie Godet, 1864.

(2) Le rond-point entre les rues de Bordeaux et d'Orléans porte son nom.

Mobilier à 532, l'immobilière à 160 et les Mexicaines à 415.

L'emprunt Russe, c'était prévu, a été un beau succès pour le Comptoir d'escompte qui s'est relevé hier à 725. Non-seulement il a procuré un excellent placement, mais il a eu cet autre résultat considérable de rendre la confiance à la masse des capitaux craintifs, auxquels on n'a aujourd'hui qu'à présenter de bonnes affaires pour qu'ils rompent ouverte-

ment avec leur extrême et longue réserve; la démonstration est faite.

Le canal maritime de Suez sera ouvert en 1869; M. de Lesseps l'a affirmé dans son remarquable rapport. Les actionnaires ont voté par acclamations, pour l'achèvement des travaux, 400 millions, dont ils se réservent par privilège les titres. S'il en est offert au public, je le dirai en temps utile, car je considère cette valeur, comme un placement d'avenir;

aujourd'hui elle est cotée 535, après s'être relevée de près de 15 francs dans une seule Bourse.

Au milieu de cette fermeté des cours, seule la Société générale est en baisse; elle est descendue hier lundi de 535 à 531,25 perdant 5 73; c'est là un fait singulier à signaler, qui peut laisser supposer bien des choses.

Je tiendrai véridiquement les lecteurs au courant. — P. Lambert.

BOURSE DU 14 AOUT.
3 p. 0/0 hausse 02 cent. — Fermé à 69 85
4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 100 00
BOURSE DU 16 AOUT.
3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 69 80
4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 100 00
P. GODET, propriétaire-gérant

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FILLON.

Les créanciers de la faillite du sieur Fillon, maître d'hôtel, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver, le mardi 20 août courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du tribunal,
TH. BUSSON.
(441)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE COLMANT ET C^{ie}.

La réunion des créanciers, qui devait avoir lieu le mardi 20 août courant, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, est remise à une autre époque.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.
(442)

Etudes de M^e LABICHE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e MARESCHAL, notaire à Reims, successeur de M^e GLINEL.

**VENTE
SUR LICITATION,
D'UNE MAISON**

Sise à Reims (Marne), place des Marchés, n° 3, et rue Trudaine, n° 12.

L'adjudication aura lieu le lundi 9 septembre 1867, à une heure de relevée, en la chambre des notaires de Reims, sise en cette ville, place de l'Hôtel-de-Ville, par le ministère de M^e MARESCHAL, notaire à Reims.

On fait savoir à qui il appartient, qu'en exécution: 1° d'un jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur (Maine-et-Loire), le 1^{er} juin 1867, enregistré et signifié à avoué; 2° d'une ordonnance rendue par M. le président dudit tribunal, le 15 juillet dernier, enregistrée;

Et à la requête: 1° du sieur François Tessier; 2° du sieur Frédéric Tessier, tous deux propriétaires-cultivateurs, demeurant à Saint-Lambert-des-Levées, près Saumur; 3° de M^{me} Louise Tessier; 4° de M^{me} Marie Tessier, toutes deux propriétaires, demeurant à Saint-Lambert-des-Levées;

Ayant tous pour avoué M^e Alexandre-Lucien Labiche, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue de la Petite-Douve, n° 11;

En présence ou eux dûment appelés:

1° Du sieur François Tessier père, propriétaire-cultivateur, demeurant à Saint-Lambert-des-Levées, tant en son nom personnel que comme tuteur datif de Auguste Tessier son fils, interdit, domicilié à Saint-Lambert, mais résidant à Doué (Maine-et-Loire);

Ayant, le sieur Tessier père, les qualités, M^e Chedeau pour avoué; 2° Du sieur André Desessart, cultivateur, demeurant commune de Villebernier, agissant au nom et comme subrogé-tuteur du sieur Auguste Tessier, susnommé;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à l'adjudication aux enchères publiques et par le ministère dudit M^e Mareschal, de la maison dont la désignation suit:

DÉSIGNATION.

Une maison, sise à Reims, place des Marchés, n° 3, et rue Trudaine, n° 12, actuellement occupée par M. et M^{me} Pierrat-Hortel, marchands épiciers.

Cette maison a son entrée place des Marchés, n° 3, et forme l'angle de cette place et de la rue Trudaine.

Elle est élevée sur caves d'un rez-de-chaussée, d'un entresol, de deux étages carrés et d'un grenier, et tient par devant à la place des Marchés, à droite à la rue Trudaine, à gauche à M. Doyen, et au fond à M. Delhorbe.

Le rez-de-chaussée comprend: 1° une grande boutique ayant entrée par la place des Marchés et sur la rue Trudaine, et communiquant par une porte avec le corridor formant l'entrée de la maison, et par une autre porte avec la cour ci-après désignée; 2° une petite cour au fond du corridor; dans cette cour se trouve un escalier donnant accès aux étages supérieurs.

L'entresol comprend: 1° une pièce éclairée par une fenêtre sur la place des Marchés, pouvant servir de cuisine; 2° une deuxième pièce éclairée par une fenêtre sur la rue Trudaine, pouvant servir de salle à manger; 3° une chambre éclairée par une fenêtre sur la rue Trudaine, avec un petit cabinet, prenant jour sur la même rue; 4° une autre chambre éclairée par une fenêtre sur la cour.

Les premier et deuxième étages comprennent chacun: 1° une chambre éclairée par une fenêtre sur la place des Marchés; 2° une deuxième chambre éclairée par une fenêtre sur la place des Marchés et une autre fenêtre sur la rue Trudaine, avec cabinet prenant jour sur la même rue; 3° une troisième chambre éclairée par une fenêtre sur la cour.

Grenier au-dessus.

MISE A PRIX.

Outre les charges et conditions insérées au cahier des charges rédigé par M^e Mareschal, notaire, et déposé en son étude, la maison sus-désignée sera exposée en vente sur la mise à prix de quarante-cinq mille francs, ainsi fixée d'office par le tribunal, ci..... 45,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

1° A M^e MARESCHAL, notaire à Reims, rue et impasse des Tapisseries, dépositaire du cahier des charges;

2° A M^e LABICHE, avoué à Saumur, poursuivant la vente et dépositaire d'une copie du cahier des charges;

3° A M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, co-licitant.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 10 août 1867.
LABICHE.

Enregistré à Saumur, le 12 août 1867, f^o, c. Reçu 1 franc 15 centimes, dixième compris.

(445) Signé: PARISOT.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA FERME DES PATURES

Située près le château de la Motte, commune de Saint-Lambert-des-Levées, contenant 25 hectares 74 ares.

S'adresser à M. le baron de LAMOTE-BARACÉ, au château de la Motte, ou à M^e LEROUX, notaire. (369)

Etudes de M^e LEROUX et CLOUARD, notaires à Saumur.

**A VENDRE
PAR ADJUDICATION,**

En l'étude de M^e LEROUX, notaire, Le 15 septembre 1867, à l'heure de midi,

LES BIENS

CI-APRÈS,

Dépendant de la succession de la veuve ALBERT.

1° Une maison, située à Saumur, faubourg de Nantilly, joignant au levant Plessis, au couchant Robineau, au nord l'Hôpital.

2° Un hectare de terre, aux Varennes, commune de Saint-Lambert, joignant au midi et au levant M. Lecoy.

3° Cinq ares 50 centiares de vigne, au Vigneau, commune de Saumur, joignant au levant Mariette et au nord un sentier.

4° Vingt-sept ares 50 centiares de terre, au même lieu, joignant au levant Georget, au midi Pineau, au couchant Malécot et David.

5° Seize ares 50 centiares de terre, au même lieu, joignant au levant Beillouin, au midi l'article précédent, au couchant David.

6° Seize ares 50 centiares de terre et vigne, au même lieu, joignant au levant Beillouin, au couchant Gilbert, au nord David.

7° Une cave, au Petit-Puy, commune de Saumur, avec pressoir et ustensiles, communauté au puits, cour commune, joignant Lacroix, Robineau et Beillouin.

S'adresser, pour les conditions, aux notaires chargés de la vente.

**A VENDRE
JOLIE PROPRIÉTÉ**

A 10 kilomètres de Saumur, Jardin fruitier et d'agrément, en plein rapport; revenu assuré: 5 0/0, pouvant s'élever à 15 0/0 dans trois ans.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (229)

A CÉDER

UN

FONDS DE BOULANGERIE

A Saint-Florent, près Saumur. S'adresser à M. ROGEREAU. (435)

**A CÉDER
DE SUITE,**

UNE TRÈS-BONNE BOULANGERIE

Riche clientèle, Dans un bon quartier de la ville de Tours, faisant cinq à six fournées presque tout pain de fantaisie.

S'adresser à M. PHILIPPE, huissier à Tours, rue de la Guerche, 10.

**A CÉDER
DE SUITE,**

UNE MAISON DE MERCERIE,

Tapisserie, Modes, Ganterie, etc., A SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE BELLE MAISON

Avec VASTE JARDIN, bien affrUITÉ, Située à St-Lambert-des-Levées.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

**A LOUER
PRÉSENTEMENT,**

UNE MAISON, située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, occupée par M^{me} Dupont, composée de salon, salle à manger, cuisine, écurie, remise, vestibule, caves et grands appartements au premier étage. S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, Rue Haute-Saint-Pierre, Cave, écurie, remise, cour et jardin.

Entrée en jouissance de suite.

UNE AUTRE MAISON

Rue du Portail-Louis, Occupée par M. Dézy. Entrée en jouissance à la Saint-Jean 1868.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE CHAMBRE, rue Saint-Nicolas, au-dessus de chez M. Menard. UNE PORTION DE MAISON, rez-de-chaussée, cave et grenier, rue du Pavillon.

UNE CAVE, rue de Fenet. S'adresser à M. GIRARD-ROUSTEAUX, place de la Grise. (435)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE
UNE MAISON**

AVEC TERRAIN,

D'une superficie de 100 mètres, à l'angle de la rue Neuve-Beaurepaire et de la rue du Temple. S'adresser audit notaire et à M. Auguste COURTILLER, à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située rue de la Petite-Douve, n° 17. S'adresser à M. DUFOUR, huissier.

AVIS

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCES contre l'incendie demande un DIRECTEUR particulier pour l'arrondissement de Saumur.

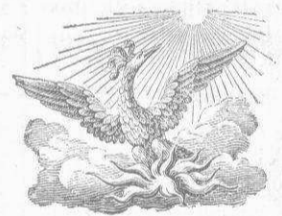
Il n'est pas indispensable d'habiter le chef-lieu d'arrondissement.

Fortes remises, traitement fixe. Ecrire, FRANCO, à M. BÉNION, rue d'Anjou, Angers. (437)

A LA VILLE DE PARIS.

On demande un apprenti pour le commerce. (425)

ON DEMANDE un Garde particulier, marié, connaissant bien l'exploitation des bois. S'adresser au bureau du journal.



LE PHÉNIX

Compagnie Française d'Assurances

SUR LA VIE,

Société anonyme autorisée par Ordonnance du 9 juin 1844.

GARANTIE: VINGT-UN MILLIONS.

**ASSURANCES POUR LA VIE ENTIÈRE
ASSURANCES MIXTES**

PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS:

50 P/ 100 DANS LES BÉNÉFICES.

La Participation est calculée sur le montant des Primes versées.

RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION ANNUELLE:

Assurances pour la Vie entière :	pour 1865,	4. 20 %	
Id.	id.	pour 1866,	4. 20 %
Assurances Mixtes :	pour 1865,	10. » %	
Id.	id.	pour 1866,	5. 40 %

RENTES VIAGÈRES.

Les comptes de la Compagnie sont rendus publics tous les six mois, par la voie de l'impression, et l'on peut en prendre connaissance au bureau de M. Pineau-Moricet, agent général de la Compagnie, qui communiquera également les conditions des diverses sortes d'assurances, et, au besoin, à M. Dufour, huissier, agent de ladite Compagnie, dont le siège est établi à Paris, rue de Provence, n° 40. (444)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.